

*L 00019/0010/10/89*

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DES FINANCES  
ET DE L'ECONOMIE  
DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE  
B.P. 476 KIGALI.-

Kigali, le. *28/9/89*....

Payé par  
0019

02 OCT. 1989

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier  
du Rwanda  
K I G A L I .-

Ref. Let.1006/BC.1001  
du 07 déc. 1978.

Payé par  
0019

Paiement par Comptable  
No. *0019* . autorisé  
Kigali, le . . . . 2 OCT. 1989  
Le Directeur du Trésor

Il y a lieu de payer aux agents indiqués  
ci-après, à titre d'indemnité de restaurant, le montant indiqué en  
regard de chacun pour une mission à...!intérieur.du.pays.... suivant  
les ordres de mission en annexe.

<u>NOM &amp; PRENOM</u>	<u>JOURS</u>	<u>TAUX</u>	<u>MONTANT.</u>
MUNYANKINDI Emmanuel	30	1250/2500	73.750 Frw.

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES  
Kigali, le *29 SEP. 1989*

*Thumbe*  
*2.10.89*

Arrête à la somme de SOIXANTE TREIZE  
MILLE SEPT CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS.

Vu et approuvé par:

Le Secrétaire Général au Ministère  
du Commerce et de la Consommation,

Le Gestionnaire des Crédits  
..MUKAKABERA Joie Claire..

MAHARANGALI Augustin.-



POUR ACQUIT

Vu pour vérification approbation

et imputation à l'article *1.89.18.04.03.12*

Inscrit sous poste n° *6* du *29/9/89*

Kigali, le *29/9/89*

La Gestionnaire des Crédits  
MUKAKABERA Joie-Claire

*Mukakabera*

REPUBLIQUE RWANDAISE  
 MINISTERE DES FINANCES  
 ET DE L'ECONOMIE  
 DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE  
 B.P. 476 KIGALI.-

Kigali, le... 28/01/89.....

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier  
 du Rwanda  
 K I G A L I.-

Ref. Let.1006/BC.1001  
 du 07 déc. 1978.

Payé par  
 0019

Paiement par Comptable  
 No. .... 2 OCT. 1989  
 Kigali, le ...  
 Le Directeur du Trésor

*(Handwritten signature)*

Il y a lieu de payer aux agents indiqués  
 ci-après, à titre d'indemnité de restaurant, le montant indiqué en  
 regard de chacun pour une mission à... l'intérieur du pays..... suivant  
 les ordres de mission en annexe.

<u>NOM &amp; PRENOM</u>	<u>JOURS</u>	<u>TAUX</u>	<u>MONTANT.</u>
MUNYANKINDI Emmanuel	30	1250/2500	75.750 Rw

Vu pour vérification approbation

et imputation à l'article 1... 89... 18... 04... 03... 12

Inscrit sous poste n° 6 du 29/1/19 89

Kigali, le 29/1/19 89

La Gestionnaire des Crédits  
 MUKAKABERA Joie-Claire

Arrête à la somme de SOIXANTE TROIS  
 MILLE SEPT CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS.

Vu et approuvé par:

VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE

DES FINANCES  
 29 SEP. 1989

Le Secrétaire Général au Ministère  
 du Commerce et de la Consommation,

Le Gestionnaire des Crédits  
 MUKAKABERA Joie-Claire

MAHARANGALI Augustin.-



POUR ACQUIT

*(Handwritten signature)*



Kigali, le 28/9/89

NOTE A MONSIEUR L'ORDINATEUR TRESORIER DU RWANDA

Ref. Let.1006/BC.1001  
 du 07 déc. 1978.

**Payé par  
 0019**

Vu pour vérification approbation

à l'article 1-8-18.04.0312  
 de la loi n° 6 du 28/9/89  
 Kigali, le 28/9/89

La Gestionnaire des Crédits  
 MUKAKABERA Jolie-Claire

*Mukakabera*

Il y a lieu de payer aux agents indiqués ci-après

à titre d'indemnité de restaurant, le montant indiqué en regard  
 de chacun pour une mission à ..... suivant  
 les ordres de mission en annexe.

Paiement par Comptable  
 No. 0019, autorisé  
 Kigali, le 2 OCT 1989  
 Le Directeur du Trésor

1° Intérieur du pays

NOM & PRENOM	JOURS	TAUX	MONTANT
--------------	-------	------	---------

MUYANKINDI Emmanuel	30	1250/2500	75.750 Rw
---------------------	----	-----------	-----------

Arrêté à la somme de .....

Vu et approuvé par :

SOIXANTE TROIS

HECTES SEPT CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS.  
 Le Gestionnaire des Crédits

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

Le Secrétaire Général au Ministère  
 du Commerce et de la Consommation,

DES  
 Kigali, le 29 SEP. 1989

**POUR ACQUIT**

MATARANGANI Augustin

MUKAKABERA Jolie-Claire



REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DU COMMERCE  
ET DE LA CONSOMMATION  
B.P. 476 KIGALI.

ORDRE DE MISSION

Nom et prénom : *Munyambizi Emmanuel*  
Grade : *Rédacteur adjoint*  
Fonction : *Agenc. Etat*  
Est autorisé à se rendre de Kigali à : *Citarana*  
Moyen de déplacement : .....  
Durée de la mission : *30 jours*  
Date de départ : *26 Septembre 1989*  
Date de retour : *25 Octobre 1989*

Donné à Kigali, le *26 Septembre 1989*

LE MINISTRE DU COMMERCE  
ET DE LA CONSOMMATION,  
UWILINGIYIMANA Juvénal





Kigali, le 21 SEP. 1989

N° 2604 /18.01/89

*1 de 0009/0000/01/89*

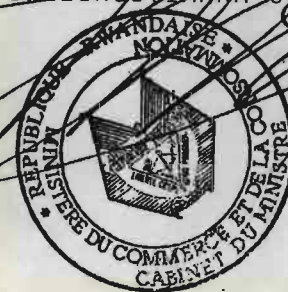
Monsieur MUNYANKINDI Emmanuel  
C/° MINICOM  
K I G A L I.

Monsieur,

Par la présente, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que dès réception de la présente vous êtes appelé à faire l'intérim de l'inspecteur du commerce à Gitarama et dans la S/Préfecture de Ruhango pour une période de 3 mois à dater du 26 septembre 1989, date à laquelle, l'inspecteur adjoint de Ruhango qui occupait les mêmes fonctions est appelé à poursuivre un stage de formation en matière des douanes.

Vous logerez à Gitarama à vos frais.

LE MINISTRE DU COMMERCE ET  
DE LA CONSOMMATION,  
UWILINGIYIMANA Juvénal.



Copie pour information à :

- Monsieur le Préfet de Préfecture  
G I T A R A M A
- Monsieur le Secrétaire Général  
au Ministère du Commerce et  
de la Consommation  
K I G A L I.
- Monsieur le Directeur Général  
de la Consommation  
K I G A L I.
- Monsieur le Directeur Général  
du Commerce Extérieur  
K I G A L I.
- Monsieur l'Inspecteur-Adjoint  
du Commerce à Ruhango  
G I T A R A M A